

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS :

Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs.

Réponse à quelques critiques !

La calomnie ne serait qu'un mal bénin si trop de gens n'éprouvaient une secrète délectation à l'écouter et à la répandre.

La C.F.T.C. en fait une fois de plus l'expérience.

A plusieurs reprises déjà — et il y a quelques mois à peine — nous avons dû opposer des dénégations catégoriques à certaines insinuations, d'ailleurs contradictoires et venues de directions opposées qui interprétaient faussement notre attitude en présence des événements actuels.

Nous nous étions décidés à faire fi de ces insinuations. Malheureusement, de tous côtés elles se renouaient, essayant de poursuivre après de nos amis, de nos militants et de nos syndiqués la sale besogne de désagrégation et de méfiance que nous ne réussissons pas à empêcher de se répéter.

Nous, tenons à leur donner satisfaction une fois de plus, mais sans avoir l'illusion de croire que nous arrêterons le flux des affirmations mensongères de ceux qui, n'ayant jamais pu rien réaliser ou ayant trop de choses à cacher, n'ont d'autre ressource que d'empêcher à tout prix et par tous les moyens notre action conquérante et loyale d'aboutir.

Et tout d'abord on revient à cette vieille accusation, propre à soulever quelque scandale, que la C.F.T.C. adhère ou va adhérer, ou pourrait bien, un jour, adhérer à la C.G.T. ! L'imbécillité d'une pareille accusation tombe sous le sens, mais elle est à la mesure de certains esprits !

Nous y opposons de nouveau un démenti formel ; mais afin que le moindre malentendu ne puisse se produire nous y ajoutons quelques précisions qui nous semblent indispensables.

Sans doute il arrive, à l'heure actuelle et presque tous les jours à nos militants de collaborer avec les représentants de la C. G. T., comme avec ceux du patronat, lorsqu'il s'agit d'éviter ou de régler des conflits professionnels, de discuter ou de signer des contrats collectifs. Mais nous conservons dans cette collaboration notre liberté entière d'initiative et de décision et nous pratiquons, partout et chaque fois que cela est possible, la politique de la présence qui est, à notre avis, la seule manière efficace de défendre la liberté syndicale et notre droit d'inter-vision.

Sans doute aussi nous arrivons, dans ces discussions, d'être plus sévères ou plus pointilleux que les délégués de la C.G.T., et certains patrons en éprouvent quelque étonnement. Peut-être est-ce tout simplement parce que nos représentants connaissent bien les questions soumises à leurs délibérations. En tous cas, c'est parce que sachant qu'une fois qu'ils auront signé ils se croient, en conscience, obligés de respecter leur signature, ils ne veulent l'apposer que sous une convention exempte, autant que faire se peut, de toute ambiguïté et de toute lacune.

Cette collaboration, que nous considérons comme un devoir de justice et de charité à l'égard de tous et comme une nécessité de notre vie journalière, n'entame en rien notre indépendance jalouse et elle permet presque toujours — les exemples en sont nombreux — d'apporter dans les conflits ou les tractations, ce grain de mesure et d'esprit chrétien qui facilite les solutions amiables.

On s'étonne, d'autre part, de notre attitude sévère, et parfois en concordance avec celle de la C.G.T., à l'égard de certains « syndicats professionnels ».

Ici, entendons-nous bien. Nous sommes trop partisans de la liberté syndicale et nous combattons assez énergiquement pour elle pour que nous la refusions à qui que ce soit. Nous avons toujours eu, d'ailleurs, et nous conservons d'excellentes et cordiales relations avec certains syndicats indépendants. Mais à la condition cependant, qu'ils soient de véritables syndicats, librement constitués et recrutés, et présentant toutes les garanties nécessaires à assurer leur indépendance et leur loyauté professionnelle. (1)

Mais nous n'acceptons pas de prendre au sérieux des organisations qui ne présentent pas ces

garanties essentielles. Les faux-nez même et surtout pour les syndicats, ne sont que des accessoires de carnaval !

Enfin, et comme pour fournir à ceux qui nous accusent d'en faire partie la preuve irréfutable qu'ils se trompent, la C.G.T. ne dédaigne pas de joindre sa voix à ce concert d'affirmations fausses et d'insinuations malveillantes.

Nous ne nous attarderons pas à rappeler les injures que les journaux de la C.G.T. déversent journellement sur le syndicalisme chrétien, ni les moyens de propagande, si délicats et si raffinés, que certains militants emploient pour amener les syndiqués chrétiens à une unité si pleine de dangers futures.

Mais nous sommes bien obligés de constater que c'est à une réédition du conte du Petit Chaperon rouge qu'on nous invite.

Les pontifes et sous-pontifes de la C.G.T. ont beau nous assurer que nous serons accueillis chez elle comme des frères, que nos intérêts légitimes y seront sauvegardés sans que l'on touche à nos opinions et à nos croyances, nous sommes tout de même trop vieux pour nous tromper comme la pauvre gosse du conte de Perrault sur la qualité de la grand'mère qu'on nous offre.

Il suffit de nous reporter à la Charte d'Amiens et à la déclaration du Congrès de Lyon de 1919 — dont M. Jouhaux a proclamé dans un livre récent qu'elles restaient la règle fondamentale de la C.G.T. — pour savoir à quoi nous en tenir.

Or que nous disent-elles ? En ce qui concerne la neutralité, le Congrès de Lyon de 1919 précisait la Charte d'Amiens, déclarant : « Le Congrès de Lyon estime en outre nécessaire de dire que cette déclaration ne se borne pas à affirmer pour un moment donné, de façon provisoire et révisable, la neutralité des organisations professionnelles à l'égard des partis ou des écoles, des doctrines ou des philosophies, mais qu'elle proclame de façon permanente cette conception fondamentale de l'action syndicale qui est l'action directe. »

Et pour ceux qui désireraient savoir comment la C.G.T. entend la collaboration, voilà comment ce même Congrès la définit :

« Toute manifestation de la force ouvrière, en effet, tend, à l'heure présente, à la conclusion des contrats. Ce serait une erreur profonde d'y voir une collaboration ; les conventions collectives, qu'elle s'étend à un atelier ou à toute une région, ou à une corporation sur toute l'étendue du territoire, possèdent une valeur de transformation parce qu'elles limitent l'autorité patronale, parce qu'elles ramènent les relations entre employeurs et employés à un marché qui encourage l'effort sans appesir l'énergie... »

Voilà, dégagée des variations de ses chefs, la pensée exacte et profonde de la C.G.T. Elle ne saurait nous étonner car elle est dans la logique des choses, mais elle nous suffit à apprécier le marché de dupes que nous ferions en nous laissant prendre aux promesses qu'on nous prodigue, après qu'on a compris que les menaces ne nous font pas peur.

Nous voudrions, en terminant, répondre à un autre reproche qu'adressent volontiers au syndicalisme chrétien certains gens bien intentionnés qui trouvent qu'il ne fait rien et qu'on n'attend pas parler de lui.

Ce qu'a fait le syndicalisme chrétien ? Et d'abord il a vécu depuis cinquante ans, progressant lentement, trop lentement à son gré, mais d'une façon continue, en gardant sa pleine indépendance et sans dégoûtement brutal et sans aucun recul.

Ceux qui connaissent l'histoire des progrès législatifs accomplis dans l'ordre social depuis 1884, pourraient témoigner du concours qu'il a apporté pratiquement à l'élaboration et au vote des lois en faveur du travail et des travailleurs.

Ceux qui ont vécu les événements qui se sont déroulés depuis juin 1936 comprendront la cruauté d'un pareil reproche, car ils savent la ténacité parfois héroïque déployée par les syndiqués chrétiens pour conserver intacte la liberté syndicale.

Ceux qui ont assisté à la lutte, qui n'est point encore terminée, et qui s'est livrée, plus particulièrement au Sénat, autour de cette liberté, pourraient dire la part qu'y a prise la C.F.T.C.

Ce que fait la C.F.T.C. : peu de bruit, peut-être, mais elle organi-

Dans la Couture Parisienne

Un échec aux prétentions de la C. G. T.

M. Fouan, maître des requêtes au Conseil d'Etat, sur-arbitre désigné par le Président du Conseil pour arbitrer le conflit survenu dans la couture parisienne, a rendu son arrêt, le 25 mars.

L'arbitrage comporte deux points de caractère très différents. Le premier tranche par la négative la prétention du Syndicat affilié à la C.G.T. d'être la seule organisation représentative. Les attendus constatent que, contrairement aux dires de ce groupement, « il n'est d'ailleurs nullement établi par les indications apportées au sur-arbitre que les Syndicats féminins (C.F.T.C.) ainsi mis en cause n'aient plus, dans la profession, la valeur représentative que leur ont conférée tant leurs effectifs syndicaux que leur ancienneté, leur orientation féminine et toute leur activité syndicale passée et présente, notamment

NOUVEAU SUCCÈS ELECTORAL EN ALSACE-LORRAINE

Les élections des délégués des ouvriers forestiers, en Alsace et Lorraine, ont été l'occasion d'un brillant succès pour le Syndicalisme Chrétien.

Dans le Bas-Rhin, les candidats de la C.F.T.C. ont obtenu 75 % des suffrages ; dans le Haut-Rhin, aucun délégué de la C.G.T. ne fut élu, tous les sièges étant enlevés, avec des majorités accrues, par les candidats syndicalistes chrétiens. En Moselle, les résultats furent tout aussi satisfaisants, la C.G.T. n'obtenant qu'un siège à Abreschwiller.

Le second point de l'arbitrage relate les salaires de 10 % et majeure sensiblement le taux des allocations familiales.

Chez ceux qui comprennent

Le Syndicat National des Professeurs de Lycées refuse d'adhérer à la C. G. T. et cela à une majorité massive

Le congrès national des lycées a consacré sa séance du 24 mars, de 9 à 13 heures, à discuter, dans une atmosphère le plus souvent paisible et courtoise, l'adhésion du syndicat national, autonome, ancienne, fédération des amicales, au syndicat confédéré de la C. G. T. Il devait la rejeter finalement par 3.615 voix contre 1.840 et 264 abstentions déclarées, sur 5.720 votants, pour un effectif total de 5.772 adhérents.

Après les graves événements de Clichy

Une déclaration des Syndicats chrétiens de la région parisienne

Les syndicats chrétiens d'ouvriers de la région parisienne déplorent les graves événements qui, dans la nuit du 16 au 17 mars, se sont déroulés à Clichy, faisant couler le sang et mettant en deuil la classe ouvrière.

Il leur rappelle leur position d'indépendance absolue à l'égard des partis politiques et des ligues ; ils invitent les membres des syndicats chrétiens d'ouvriers à respecter cette attitude qui fait la force de la C.F.T.C., demandant aux pouvoirs publics et à tous les hommes de bonne volonté de mettre tout en œuvre pour revenir le plus vite possible à une situation normale permettant aux travailleurs de gagner dignement leur vie et celle de leur famille, dans une atmosphère de paix et de liberté.

Une intervention de Meck à la Chambre

Les graves événements de Clichy et la grève qui a suivi ont été longuement évoqués à la tribune de la Chambre des députés les 23 et 24 mars.

Délaissant volontairement l'aspect politique de la question M. Henri Meck, député du Bas-Rhin, secrétaire général de l'Union chrétienne des syndicats chrétiens d'Alsace et de Lorraine, a prononcé un discours pour souligner les multiples atteintes portées, depuis de longs mois, et spécialement ces dernières semaines, à la liberté syndicale.

Après avoir situé le problème sous l'angle individuel des brimades et sous l'angle collectif de la restriction des prérogatives des organisations non affiliées à la C.F.T.C., M. Meck entra ouvrit un dossier montrant la réalité des griefs des syndicalistes chrétiens. Quelques exemples typiques produisirent une certaine sensation sur l'auditoire. Tel celui de cette usine d'Effry (Aisne) où 25 syndiqués chrétiens pour pouvoir continuer de travailler sans renier leurs principes, ont dû accepter de verser chaque mois entre les mains de la direction une somme correspondante au montant de la cotisation cégétiste.

Après cela, il ne reste qu'à tirer le rideau ! Au fait, que pensez-vous, camarades, de cette « manifestation de propagande », de cette « belle présentation », et de ces « loisirs sains et beaux » créés par l'Union locale cégétiste ?

La C. G. T. se fait prendre là en flagrant délit d'attaques anti-religieuses. Elle aura encore le culot de dire qu'elle respect les opinions de ses membres, en particulier des chrétiens, auxquels elle tend si généreusement la main quand il s'agit de les syndiquer.

Nous espérons que ce fait ouvrira les yeux à nos trop nombreux camarades qui, écoutant les belles paroles, ont donné leur adhésion à un groupement luttant contre leurs convictions.

tiques auxquelles le tempérament français répugne et dont le pire danger serait de créer ces habitudes d'abus de force et de cruauté qui sont l'atmosphère morale des dictatures... »

Une démarche de la C. F. T. C. à la Présidence du Conseil et au Ministère du Travail

Le lendemain 24 mars, une délégation de la C.F.T.C. était successivement reçue par MM. J. Lebas, ministre du Travail, et J. Moch, secrétaire général de la présidence du Conseil.

M. Lebas, après avoir souligné que les syndicats chrétiens, constitués dans le cadre de la loi syndicale ont des droits égaux à ceux de n'importe quelle organisation, affirma son intention de voir sauvegarder la liberté syndicale.

M. Moch déclara que les mesures prises en ce qui concerne l'embauchage de la main-d'œuvre des chantiers de l'Exposition ne devaient pas, dans son esprit, aboutir à un monopole syndical et qu'en tout cas elles ne sauraient constituer un précédent pour l'avenir.

M. Blancho reçoit une délégation des Syndicats des Arsenaux et Etablissements de la Marine (C.F.T.C.)

La Fédération française des syndicats professionnels des arsenaux et établissements de la marine (C.F.T.C.) a été reçue le 2 avril par M. Blancho, sous-secrétaire d'Etat à la Marine de guerre.

Cette délégation était composée de : Mlle Letourmy, secrétaire fédérale et déléguée du personnel féminin de l'arsenal de Cherbourg ; MM. Vicomte, vice-président fédéral et président du Syndicat de Cherbourg ; Michel Floch, président du Syndicat de l'arsenal de Brest ; Nicolas président du Syndicat d'Indret ; Lebescond secrétaire du Syndicat d'Orly.

L'entretien, qui dura près de deux heures, porta sur différentes revendications d'ordre professionnel et sur le droit à la liberté syndicale.

26 et 27 Juin à PARIS

CONGRÈS CONFÉDÉRAL

CINQUANTENAIRE du SYNDICALISME CHRÉTIEN

Exposition Internationale

Chez les gars du bâtiment de Nantes

Nos cinq cents syndiqués du Bâtiment de Nantes remercient de tout cœur tous les syndicats et tous les camarades de toutes professions qui leur sont venus en aide depuis le début de la pénible grève qui les a frappés.

Ils s'excusent de se trouver encore dans l'obligation de tendre de nouveau la main, car, après sept semaines de grève, ils se trouvent toujours dans la même angoissante situation. Merci de tout cœur en leur nom.

Neutralité de la C. G. T.

Union Locale des Syndicats de Saint-Nazaire

VENDREDI 5 MARS 1937, à 20 h. 30

SALLE DES FÊTES DU MARCHÉ

UN TRIOMPHAL SUCCÈS

LA TERRE DES PRÊTRES

Près de 1000 personnes ont assisté à la représentation de cette œuvre de M. SÉDILLOT, artiste bien connu. Le succès remporté dans ce théâtre dans la Terre des Prêtres est une sûre garantie de ce beau spectacle.

RESUME DE LA PIÈCE

Les Abrons sont de riches paysans de cette partie de la Bretagne qui s'appelle le Léon. Leur ferme est prospère, leur vie est calme. Ils ont un fils, Louis, qui aime à lire, à étudier, à travailler. Ses parents, inquiets, ont voulu le marier, le docteur Moreau, qui dicte un roman à la mode, a accepté. Mais Louis n'est pas content. Ses parents, inquiets, ont voulu le marier, le docteur Moreau, qui dicte un roman à la mode, a accepté. Mais Louis n'est pas content.

Le succès remporté dans ce théâtre dans la Terre des Prêtres est une sûre garantie de ce beau spectacle.

Prêt d'entrée unique : 4 fr. à toutes les places. Les cartes sont en vente à la Bourse du Travail et aux bureaux des collecteurs des Syndicats.

TOUT SYNDICAT DOIT LIRE ET FAIRE LIRE la Page Syndicale du Travailleur de l'Ouest

Au cours des événements de juin 1936, combien de fois avon-nous entendu répéter que la C.G.T. ne s'occupait ni de politique, ni de religion ! C'était devenu une rengaine ! Et au cours des réunions de propagande, les leaders, pour prouver leurs dires, prenaient les statuts et lisaient :

« Art. x. — Le syndicat s'interdit dans ses assemblées toute discussion politique, philosophique ou religieuse ; en conséquence il n'adhère à aucune organisation politique ou confessionnelle, ne participera à aucune manifestation de ces ordres, chacun de ses membres restant, à cet égard, libre de faire individuellement ce qui lui convient »

Et les camarades de se laisser prendre, et de signer leur adhésion en sortant de la réunion !

Dans la Voix des Travailleurs de février un article intitulé « La C. G. T. prise en flagrant délit d'anticléricalisme à Angers » nous annonçait que l'U. L. cégétiste de ce pays avait fait jouer : « Liberté, Liberté chérie... »

Maintenant c'est à Saint-Nazaire que la chose se passe. Un dredi soir, le Comité des loisirs

commençait par faire jouer « Liberté, Liberté chérie... »

Trois semaines plus tard ce fut le tour de : La Terre des Prêtres. Le prospectus distribué, et dont la photo nous est parvenue, montre bien la culpabilité de la C. G. T. En haut, nous voyons :

« Union locale des syndicats de Saint-Nazaire » (à remarquer Union locale des syndicats, comme s'il n'y avait qu'eux) :

« En bas, nous lisons : « Des cartes sont en vente à la Bourse du Travail et près des collecteurs des syndicats ».

« Tout syndiqué doit lire et faire lire la page syndicale du Travailleur de l'Ouest ».

Lisons, nous aussi, pour nous « édifier », cette page syndicale dans le Travailleur de l'Ouest du 13 mars 1937 :

« Le soir (5 mars) l'Union donnait la représentation « La terre des Prêtres », il y avait nombreuse assistance à cette manifestation de propagande. Au cours de cette représentation nos camarades purent applaudir à qui mieux mieux les valeureux artistes de la troupe Sédillot qui prouvent qu'ils étaient des professionnels de valeur »

Justice

Une prétendue charité qui prive l'ouvrier du salaire auquel il a un droit strict n'a rien de la vraie charité, ce n'est qu'un titre faux, un simulacre de charité. L'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice ; il n'est pas permis de se dérober aux graves obligations imposées par la justice en accordant quelques dons à titre de miséricorde. La charité et la justice imposent des devoirs, souvent par rapport au même objet, mais sous un aspect différent : lorsqu'il s'agit des obligations d'autrui envers eux, les ouvriers ont le droit de se montrer particulièrement sensibles par conscience de leur propre dignité.

Encyclique « Divini Redemptoris » (49)

Où passer vos VACANCES ? A la Mi-Cotière à OUDON (Loire-Inférieure)

Tiens ! Tiens !

Nous avons été heureux de constater que le Gouvernement, « tenant à faire appel à toutes les forces de la nation, afin que la France manifeste aux yeux du monde son unité morale, sa volonté unanime d'indépendance et de paix », a officiellement considéré le Syndicalisme Chrétien comme l'une de ces forces, et a fait appel à ses représentants pour la formation des comités départementaux de l'empire.

Nous nous plaignons à souligner ce fait, n'étant pas habitués, en effet, depuis un certain temps, à des égards officiels de cette nature.

Nous aimons à penser, — et c'est avec la conséquence logique de cet événement, — que le Gouvernement et ses

représentants ne s'en tiendront pas là, et que non seulement ils ne se borneront pas à faire appel à toutes les forces de la nation — uniquement dans des circonstances exceptionnelles et lorsqu'il apparaît qu'il n'y a pas possibilité de s'en passer, mais encore qu'ils collaboreront avec ces forces, — et notamment avec le Syndicalisme Chrétien, qui a fait ses preuves, — dans toutes les circonstances où elles sont appelées à servir le bien commun, et ceci particulièrement dans les temps présents, où la France a réellement besoin de cette « Unité morale et de cette volonté unanime d'indépendance et de paix » que le Gouvernement désire manifester aux yeux du monde.

XIV^e Congrès de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de l'Ouest, à Niort

ORDRE DU JOUR :

SAMEDI 24 AVRIL

20 heures. — Hôtel de Ville.

SÉANCE D'OUVERTURE,

sous la présidence de Jean PÉRÈS, Secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.

L'Organisation féminine, par Mlle BOSSELUET, de Nantes.

DIMANCHE 25 AVRIL (MATINÉE)

7 heures. — Eglise Notre-Dame, Messe de Communion, suivie d'un petit déjeuner en commun.

8 h. 30. — Hôtel de Ville.

SÉANCE D'ÉTUDES,

sous la présidence de Jean PÉRÈS

1. RAPPORTS SUR L'ACTIVITÉ DE L'UNION RÉGIONALE depuis le Congrès des Saules d'Orléans, par chaque Union Départementale.

2. RAPPORT FINANCIER, par

11 h. 15. — Eglise Notre-Dame, MESSE avec Allocution du R. P. de SAINTE-MARIE.

12 heures. — DÉJEUNER EN COMMUN, Restaurant François. — Prix : 15 francs.

Tous nos Syndicats tiendront à se faire dignement représenter à ce XIV^e Congrès



Jean PÉRÈS

Charles NASSIVET, Trésorier de l'U. R.

3. COMMENT FAIRE L'ÉDUCATION SYNDICALE, par Charles MABIT, Secrétaire adjoint de l'U. R.

4. ADMISSIONS et RADIATIONS.

DIMANCHE 25 AVRIL (APRÈS-MIDI)

14 h. 30. — Salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

GRANDE SÉANCE DE CLOTURE

Conférence

PAR

Jean PÉRÈS

Secrétaire général adjoint de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

SUJET :

Nécessité et Actualité du Syndicalisme Chrétien

QUÊTE POUR COUVRIR LES FRAIS DU CONGRÈS

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Monique, fille de notre camarade Léon Breton, du Syndicat des Horticulteurs d'Angers.

Lilian, fils de notre camarade Raymond Picard, du Syndicat des Cheminots de Nantes-P.O. (section Chantenay).

Michelle, fille de notre camarade Arsène Gentilhomme, du Syndicat des Mines de Fer de La Bruz.

Jean-Claude, 5^e enfant de notre camarade Louis Duret, du Syndicat du Textile du Longeron.

Pierre, cinquième enfant de notre camarade Gabriel Barbier, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Denise, première enfant de notre camarade Fertelière, du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes.

Sylviane, 2^e enfant de notre camarade Pierre Danis, du même Syndicat.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

FIANÇAILLES

Hubert Noirault, secrétaire du Syndicat ouvrier de Bressuire, avec Mlle Suzanne Brillouet.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Mlle Anne-Marie Guérin, du Syndicat du Textile du Longeron, avec M. Armand Poirier.

Léon Bertrais, notre camarade du Syndicat des Employés de Commerce de Guérande, avec Mlle Solange Le Berre, de La Turballe.

Robert Leray, notre camarade du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire, avec Mlle Gilberte Delaire.

Pierre Loret, secrétaire-adjoint du Syndicat des Cheminots de Nantes-P.O., avec Mlle Renée Hervis, de Saint-Nazaire.

Rémi Billy, président du Syndicat ouvrier de Bressuire, avec Mlle André Berthelin, de Bouillé-Loretz.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Ferron, épouse et belle-mère de nos camarades Pierre Ferron et Pierre Anez, du Syndicat des Tanneurs de Pouancé.

Mlle Monique Signoret, fille de notre camarade Joseph Signoret, du même Syndicat.

Mme Pichard, grand-mère de Mlle Soulard, du Syndicat des Ouvrières de la Haute-Couture de Nantes.

M. Lohno, père de Mlle Lohno, du même Syndicat.

Auguste Chaplais, beau-père et grand-père de nos camarades Fidèle et Edouard Lemoine, du Syndicat des Mines de La Bruz.

Pierre Hudhomme, père de nos camarades Louis et Victor Hudhomme, du même Syndicat.

M. Maillard, père de notre camarade du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes.

Mme Vaugrenard, épouse de notre camarade du Syndicat des Horticulteurs d'Angers.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

LES 40 HEURES aux Assurances Sociales

La Caisse Familiale pour les Assurances Sociales, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, prévient ses assurés qu'en application de la semaine de 40 heures, ses bureaux sont fermés le lundi toute la journée, depuis le 5 avril.

Les guichets sont ouverts tous les autres jours : le matin, de 8 h. à 11 h. 30 ; et l'après-midi, de 13 h. 30 à 17 h. 30.

Union Départementale de la Loire-Inférieure

Nantes

La Fête du Travail et le Cinquantenaire du Syndicalisme Chrétien

Le 6 mai 1937 doit faire date dans l'histoire de l'Union Nantaise. Il faut que tous nos syndicats soient présents aux divers manifestations de la journée.

Cet appel, que nous adressons à tous, nous espérons, qu'il sera entendu et que le 6 mai, sera une journée de triomphe pour le Syndicalisme chrétien.

Nous proclamerons devant tous la beauté de notre doctrine de Justice, de fraternité, de paix sociale. Nous magnifierons notre travail, et ferons découvrir à ceux qui l'ignorent, notre dignité, notre fierté de Travailleurs.

Voici quelques détails sur cette journée :

A 8 heures, à l'église St-Similien, Messe pour le repos de l'âme de nos camarades défunts, au cours de laquelle M. l'abbé Chaignon prononcera une allocution.

A 9 h. 30, GRAND MEETING, salle du Cinéma Jeanne d'Arc, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque de Nantes et la participation de la J. O. C., J. O. C. F., L. O. C.

Notre camarade Lacassaigne, des Cheminots, y prendra la parole.

Au cours de ce Meeting, chants et discours parés, avec le concours de la musique « La Lætitia ».

A 12 heures, BANQUET, salons Bardoul, rue du Boccage. (On peut se faire inscrire dès maintenant, au siège de l'Union Nantaise, ou à la permanence de nos syndicats, moyennant la somme modique de 15 francs.)

La Commission de Propagande de l'Union Nantaise.

Ameublement

Les ouvriers du syndicat de l'Ameublement se sont réunis en assemblée générale le dimanche 28 février. Le président regrette que tous les syndiqués ne soient pas présents à une séance aussi importante. Le trésorier donne ensuite le compte rendu financier. Pour le chômage, notre caisse a secouru 22 chômeurs depuis le début de l'année.

Puis vient la question du relèvement des salaires. Lecture est faite de la correspondance échangée avec les patrons ; l'assemblée est mise au courant des pourparlers en cours, et à l'unanimité la continuation de ces pourparlers est votée. Nous demanderons donc aux patrons la réunion de la commission mixte en vue d'étudier ensemble la question de l'apprentissage question que nous trouvons très importante, et aussi de voir les possibilités de révision des salaires.

L'ordre du jour portait ensuite l'examen de l'application des 40 heures et congés payés. Pour les 40 heures tous les syndiqués demandent qu'elles soient appliquées de façon à ce qu'une journée complète de repos soit accordée par semaine : le samedi pour la section fabrication, le lundi section vente. Au sujet de l'application des congés payés, les ouvriers protestent contre la suppression de ces congés lorsque l'ouvrier quitte de lui-même l'entreprise, et demandent que cette question soit soumise au ministère du travail afin que, quel que soit le motif de départ, l'ouvrier ait droit à ces congés acquis dans l'entreprise.

Au cours de cette réunion une médaille d'honneur décernée par le Ministère du travail, fut remise à Donatien Thomaré président d'honneur pour cinquante années de syndicalisme. M. Bourcier, président, nous retrace la vie de ce syndicaliste, faite de travail, d'abnégation et c'est de tout cœur que, par la voix de notre Président, nous remercions M. Thomaré de ce dévouement à la cause syndicale, et que nous applaudissons à cette juste récompense du ministre du travail.

Pour terminer cette réunion, les camarades ont voté à l'unanimité par solidarité une somme de 200 francs pour la caisse de grève du bâtiment.

Alimentation

Le syndicat de l'Alimentation a tenu le dimanche 28 février devant une très nombreuse assistance, son assemblée générale statutaire.

A l'ouverture de la séance le président Blanchet, dans l'obligation de changer de situation, nous dit les regrets qu'il éprouve à quitter la présidence. La proposition du Conseil de le nommer Président d'Honneur est adoptée à l'unanimité.

Puis le camarade Nassivet, Secrétaire, résuma les principales réalisations de notre groupement depuis sa fondation ; organisation du syndicat en sections : épicerie, chocolaterie, biscuiterie, voyageurs signature de la convention de l'épicerie ; multiples interventions près de l'Inspection du Travail, des Directions de Maison pour obtenir le paiement des congés au nouveau tarif ; l'obtention des 15 jours de vacances, maintien des avantages acquis ; respect des accords signés ; demande de rajustement de salaires en rapport avec le coût de la vie, réponses aux enquêtes et demandes pour l'application des 40 heures aux différentes branches de l'Alimentation.

Le rapport moral a fait ressortir aussi la progression continue de l'effectif syndical, tous les mois une moyenne d'une quinzaine d'adhérents nouveaux.

Mlle Jacq donne connaissance de la situation financière de notre organisation. Devant les nouvelles charges qui vont incombent à notre syndicat ; augmentation du taux des cotisations aux différents organismes composant la C.F.T.C., et malgré une situation financière relativement florissante, notre trésorier demande, suivant la décision du conseil, une augmentation de la cotisation de 50 centimes par mois.

Après discussion la proposition est adoptée à l'unanimité avec application au 1^{er} juillet 1937.

L'Assemblée vote la création d'un fond de résistance, et lui affecte une somme de 750 francs. En cas de grève, les syndiqués depuis 6 mois toucheront 4 francs par jour à partir du 5^e jour.

La parole est ensuite donnée à Charles Mabit secrétaire de l'Union Nantaise, qui dans une brillante intervention nous exposa la nécessité et les buts du syndicalisme chrétien.

Bâtiment

Elle continue, cette grève du Bâtiment. Chacun connaît son historique. Bornons-nous à rappeler ici les deux communiqués que notre Syndicat a déjà fait passer dans la presse locale pour situer sa position.

COMMUNIQUE DU 8 MARS

Le Syndicat Chrétien des ouvriers du Bâtiment, dans son assemblée générale du 24 février 1937 :

Rappelle que dès le 12 octobre dernier il avait envoyé du Syndicat Patronal un projet de convention collective ;

Précise que le Syndicat Patronal, désirent un contrat accepté par l'ensemble des Travailleurs, avait admis la collaboration du Syndicat Chrétien pour la discussion de la convention du bâtiment ;

Souligne le refus du syndicat confédéré d'admettre le syndicat chrétien à participer à cette discussion ;

Tient à rappeler qu'il a donné suffisamment de preuves de sa loyauté et de son activité, pour être considéré comme étant également une organisation représentative, prenant à témoin tous ceux qui l'ont vu à l'action au cours de la grève de 1935 ;

Estime, de son côté, que les travailleurs du Bâtiment de Nantes ne doivent pas être traités en parents pauvres, mais qu'ils doivent bénéficier de salaires qui leur permettent de vivre dignement ;

Apporte son adhésion au mouvement de revendication en cours, mais décline toute responsabilité quant aux moyens mis en œuvre pour aboutir, ayant été tenu à l'écart des négociations et de toute discussion ;

Exprime le vœu que, dans l'intérêt des gars du Bâtiment, comme dans l'intérêt général, une heureuse solution soit apportée d'urgence au conflit actuel.

COMMUNIQUE DU 17 MARS

Une fois encore, le Syndicat chrétien du Bâtiment tient à préciser sa position dans le conflit actuel. Il rappelle que, malgré ses effectifs non négligeables, il n'a pas été admis à discuter les termes de la convention collective qu'il avait déposée au syndicat patronal, et que, en conséquence, il ne peut être tenu pour responsable des suites du refus de la sentence arbitrale, qu'il n'a pas été partie à demander.

Il pense, en effet, que la conciliation et l'arbitrage ne seront vraiment efficaces que si toutes les tendances syndicales participent aux organismes prévues par la loi.

Il eût souhaité que les travailleurs du Bâtiment ne se mettent pas dans l'illégalité et acceptent provisoirement la sentence arbitrale avec cependant la garantie que le syndicat patronal admette de nouveau la discussion, reconnaissant que la sentence accordée par le surarbitre n'est pas en rapport avec le salaire des ouvriers nantais en général ; la vie étant aussi chère quelle que soit la profession.

Il déplore la tournure que l'on veut donner au mouvement en ne se limitant pas à une grève générale non seulement à Nantes, mais à travers le pays, devenant en cela une manifestation professionnelle, mais une manifestation politique ; on sait en effet que les dirigeants du comité de grève sont en majorité des ex-unitaires.

Il déclare que si ses adhérents ont eux aussi cessé le travail c'est uniquement pour ne pas influencer un mouvement dont on les a délibérément écartés dès le début, et laisser ainsi la responsabilité de ses actes à l'organisation qui mène la grève.

Il s'étonne que les grévistes n'aient pas été consultés par vote secret depuis le premier jour sur l'opportunité de continuer la grève.

Il continue d'observer de très près le mouvement et se réserve le droit, si ses adhérents — qui chez lui ont le droit de dire leur pensée sans qu'aucune pression soit faite sur eux — le mandatent, pour prendre éventuellement une position nouvelle qui serait jugée bonne.

Les dirigeants du Syndicat du Bâtiment remercient tous ceux qui leur sont venus en aide et n'hésitent pas à renouveler leur appel en faveur des camarades toujours plus nombreux qu'ils doivent soutenir.

(Voir page 3, 1^{er} col.)

ENVOYEZ-NOUS DES PHOTOS POUR ILLUSTRER NOTRE JOURNAL.

Horticulteurs et Maraîchers

Assemblée générale du 24 Mars 1937

Le président David ouvre la séance et remercie le bon nombre de camarades présents.

Il nous met au courant des dernières entrevues avec le Syndicat Patronal et nous donne lecture de la convention collective signée entre les deux syndicats. Il nous invite à veiller à ce que cette convention soit bien appliquée.

Ensuite il passe la parole à Glotin qui remercie les camarades présents, et les prie d'assister régulièrement aux réunions, pour se sentir toujours plus unis et être plus forts.

« Vous venez de marquer un pas de plus, dit-il, il faut continuer, afin d'arriver à une meilleure organisation de la profession. Maintenant que votre profession est dotée d'une convention, il importe de veiller à sa stricte application. »

En terminant, il nous invite à venir tous le 6 mai à notre Fête du Travail qui aura un caractère particulier à l'occasion du cinquantenaire de la C.F.T.C.

Le Secrétaire.

Commis, Conducteurs, Contremaîtres du Bâtiment

Réunion trimestrielle du 16 Mars

Il a été rappelé à tous les adhérents présents qu'il était nécessaire de venir toujours en grand nombre aux réunions du Syndicat (et encore plus aux réunions intersyndicales, lesquelles sont en somme une mise au point et un vote d'ensemble sur les décisions à prendre) pour que notre Syndicat puisse s'affirmer et démontrer qu'il n'est pas quantité négligeable.

Il a été rendu compte de l'assemblée intersyndicale du 27 février.

Il a été décidé que tous les adhérents seront convoqués par voie de presse et par convocation personnelle.

Les camarades Bretsché et Redelberg (Borgetta excusé), délégués à la Commission mixte pour l'entrevue du 12 mars 1937 avec les patrons, ont rendu compte des pourparlers engagés.

Il a été rappelé une proposition patronale, sur parole, qui était la suivante : M. X..., trésorier du syndicat C.G.T., veuillez aviser officiellement vos mandants et ceux de la C.F.T.C. que nous vous donnerons ce que nous accordons aux ouvriers (arbitrage Porché, soit 11.111 %).

Mais à cette entrevue où nous avons exposé différentes modalités de réajustement des salaires, les patrons nous ont offert l'accord Caillaud (indice 1,30), avec effet du 1^{er} juillet 1936, portant comme base pour le calcul, sur la différence entre l'indice du coût de la vie à cette date (500,62) par rapport à celui du 1^{er} mars 1937 (567,31), soit en arrondissant le chiffre 67x1,30 = 87 fr. par mois.

Ceux-ci n'admettent pas 11 % du fait que nous gagnons plus que l'ouvrier et ne veulent pas que nos salaires soient augmentés de ce pourcentage.

On est leur proposition et que font-ils de leur parole d'honneur (?)

A la suite de cet exposé, l'assemblée a repoussé cette proposition et il a été convenu, par un vote à l'unanimité, de proposer 13 % pourcentage obtenu par différence des deux indices précédents sur celui du départ (1^{er} juillet 1936), avec demande d'entrevue à une date rapprochée pour discuter ce pourcentage de 13 % est celui réclamé également par la C.G.T.).

Il a été rendu compte de l'incident du Petit Lycée pour lequel les camarades Ragot et Richard (adhérents de ce jour) ont servi de tête de turc au syndicat ouvrier C.G.T.

40 heures. — Lors de l'entrevue du 12 mars, des patrons ont déclaré que les 40 heures seraient applicables par 5x8 comme pour les ouvriers.

Il a été voté un secours de 100 fr. au syndicat des ouvriers du Bâtiment C.F.T.C.

Sur la demande du Secrétaire du Syndicat, le Secrétaire général a promis de voir l'Inspecteur du Travail pour l'application des 40 heures.

Le Secrétaire : BORGNETTA.

Municipaux

Au cours de ce mois, le Syndicat a tenu son assemblée générale trimestrielle. Le programme de cette réunion a été rehaussé d'une partie récréative, chorale et musicale, dans le but de célébrer dignement le quatrième anniversaire de la fondation du Syndicat. Le banquet traditionnel a été supprimé cette année au profit de celui que l'Union Nantaise organise à l'occasion de la Fête du Travail, qui aura lieu le 6 mai.

Le camarade Blanchet, président de séance, a salué les nouveaux adhérents.

Le camarade Rivière, délégué à la Commission des Fêtes, a vivement insisté auprès de tous les camarades pour que le Syndicat soit dignement représenté à la Fête du Travail.

A l'issue de la réunion, un ordre du jour a été voté et adressé à M. le Député - Maire. Relevons certaines revendications :

Urgence de la revalorisation des traitements ;

Observations au sujet des cumuls d'emplois des fonctionnaires ;

Application de la semaine de 40 heures en 5 journées de 8 heures au personnel des services administratifs, aux garçons de bureau, réduction proportionnelle des heures de service des gardiens jardiniers ;

Majoration des heures supplémentaires suivant l'heure et le jour où elles ont été effectuées ;

Protestation contre la suppression du jour de congé exceptionnel à l'occasion de la communion solennelle d'un enfant d'employé municipal ;

Observation sur l'attribution des vêtements.

Le Secrétaire rappelle que la permanence est fixée au vendredi et qu'un conseiller syndical s'y tiendra désormais à partir de 17 h. 15.

Le Secrétaire : J. GUERET.

Syndicats de la Métallurgie

13 Juin 1937 Sortie-Excursion

Une promenade délicieuse sur la plus jolie des rivières ! Un cadre enchanteur... de l'entrain, de la gaieté

ORCHESTRE A BORD PIQUE-NIQUE

Attractions

Syndiqués ! Amis ! Retenez cette date : 13 JUIN

Le Secrétaire.

Employés de la Métallurgie

Le samedi 13 mars, les Employés de la Métallurgie se réunissent en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de Moisan.

Gathier donne le compte rendu de la dernière assemblée, puis indique brièvement les résultats obtenus par le Syndicat depuis sa fondation, et qui sont de trois ordres :

1^o Discussion et signature de cinq contrats collectifs : Constructions Mécaniques et Navales, Boîtes métalliques, Forges de Basse-Indre, Laminiers de Couéron, Dépôt de Nantes des Mines de Pontgibaud. Un sixième contrat, applicable aux employés des Constructions Métalliques, est actuellement en cours d'arbitrage, les pourparlers n'ayant pu aboutir à un accord.

2^o Des pourparlers ont été entrepris, en liaison avec différents syndicats non cégétistes, pour obtenir une revalorisation des salaires des employés de la métallurgie, plus avantageuse que l'arbitrage Caillaud. Les syndiqués considèrent, en effet, que l'indemnité de vie chère allouée par cet arbitrage est insuffisante puisqu'elle représente une augmentation moyenne de 4 %, tandis que l'augmentation du coût de la vie constatée par les indices dépasse 12 %.

3^o Enfin, le rapporteur mit les assistants au courant de la position du syndicat en ce qui concerne la récupération des jours fériés, le dernier « dada » patronal. Il leur explique que la non-récupération constitue un de leurs avantages acquis, et par conséquent, aux termes mêmes de leurs conventions collectives, doit leur demeurer acquis.

Le représentant de la commission intersyndicale des fêtes, Colas, indique ensuite dans une allocution très spirituelle, les buts de cet organisme créé en concours avec les syndicats d'ouvriers, de dessinateurs et de techniciens de la métallurgie. Il rappelle le succès obtenu par le banquet-hal de la Saint-Eloi et la Flamande des Rois. Dans sa péroraison, il fit appel à la participation de tous à la grande sortie en bateau prévue pour le 13 juin.

Après le rapport de Colas, le dévoué secrétaire général du Syndicat, Le Cars, entretint les syndiqués de la dernière loi sociale, l'arbitrage obligatoire. Il précisa la position du Syndicalisme Chrétien qui a toujours considéré cette institution comme la pierre angulaire de l'édifice social futur. Avec force textes à l'appui, il démontra que la C.G.T., qui vient de se faire accorder, arbitrairement, le monopole de l'organisme, en avait, jusqu'à ces dernières années, combattu à l'aveugle le principe. Il déplorait, en terminant, que l'arbitrage obligatoire, instrument de collaboration des classes, soit monopolisé par une organisation qui n'a jamais voulu pratiquer une politique autre que celle de la lutte de classes.

Après un échange de vues entre les assistants, la séance fut levée après adoption d'un ordre du jour réclamant notamment la reconsidération de l'arbitrage Caillaud et la réforme et le relèvement des allocations familiales.

Une quête fructueuse fut faite à la sortie pour les camarades ouvriers grévistes du Bâtiment, terminant ainsi par un geste de solidarité la réunion d'un Syndicat dont la vitalité s'affirme tant par les réalisations obtenues que par le rythme régulier des adhésions (environ une vingtaine par mois).

Syndicat de la Métallurgie et Parties similaires

Nous rappelons à nos adhérents que le dimanche 11 avril, à 9 h. 30, 10, rue de Bel-Air, nous tiendrons notre Assemblée générale. L'ordre du jour sera particulièrement important.

1. — Présentation du nouveau Bureau et de la nouvelle organisation du Syndicat ;

2. — Les rajustements de salaires et l'expiration du contrat collectif 1936-1937 ;

BELLE JARDINIERE

PARIS La plus grande spécialité de VETEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants PARIS

Seule Succursale dans la Région : NANTES 12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.75 Chèques Postaux : 93.20

A propos de la Grève du Bâtiment

UN APPEL

Un certain nombre de camarades nous ayant exprimé leurs regrets de ne pouvoir donner leur 10 francs pour les grévistes...

Il faut songer aussi que peut-être demain ce sera notre tour, et qu'alors si tous les syndiqués chrétiens font l'effort nécessaire...

Néanmoins nous rappelons aux camarades qui seraient dans la réelle impossibilité de donner le chiffre indiqué...

Ainsi tous les syndiqués chrétiens affirment une fois de plus que notre devise : « Aimons-nous, Aidons-nous », n'est pas une vanité.

Les dons en nature seront également bien accueillis. A défaut du Compte chèque postal, on peut s'adresser aux collecteurs, trésoriers et permanents des syndicats et de l'Union Nantaise.

Le Président de l'U. N. R. GLOTIN.

P. S. — Même si la grève est finie quand vous lirez ces lignes, donnez quand même votre obole, car tous les frais ne seront pas réglés.

La Brutz

Aux Mines de Fer

Allocations familiales

Sur la demande de notre syndicat, les allocations familiales viennent d'être augmentées. Voici ce qu'elles sont en ce moment :

pour le 1er enfant 0 fr. 84 par jour
2 - 1 fr. 08
3 - 2 fr. 20
4 - 3 fr. 08

et chac. des suiv. 4 fr. 40
Il ne nous est pas interdit d'espérer obtenir mieux encore.

40 Heures

Notre syndicat a également demandé et obtenu l'application de la semaine de 40 heures, à dater du 1er avril, à la Minière.

Etude de M. OLIVAUX, notaire, Pont du Cens, Nantes.

A VENDRE

A la Cholière, PONT DU CENS, Confortable, Pavillon de bois 6 pièces.

S'adresser à l'étude.

Saint-Nazaire

Union Locale

La Fête du Travail

Tous les camarades sont cordialement invités à la Fête du Travail qui sera célébrée à Méan le 6 mai, jour de l'Ascension.

A 9 heures, messe à l'église paroissiale. A 10 heures, réunion à la salle Saint-Éloi.

Cette journée sera consacrée au Cinquantenaire du Syndicalisme Chrétien. Des camarades nous retraceront son histoire en France, puis à Saint-Nazaire.

Venez nombreux et amenez les sympathisants.

Notre Kermesse

C'est le 13 juin qu'elle aura lieu dans la cour du patronage Saint-Joseph, Ed Gambetta.

Que tous les syndiqués y pensent, et invitent leurs amis. Cette année, notre kermesse sera particulièrement brillante : très nombreux comptoirs, théâtre, music-hall, buvette, crêpes bretonnes, etc.

Notre souscription participation sera dotée de nombreux lots dont : 1 appareil de cinéma, 1 bicyclette

Union Départementale de Maine-et-Loire

Angers

Bonneterie

Nous sommes très heureux de constater que la décision arbitrale accordant un rajustement de 12 % dans notre profession, confirme la demande que nous avions faite au début de janvier...

La décision confirme la justesse de notre demande, celle-ci montrant que toute notre action syndicale tient compte des possibilités et des réalités du moment.

Ce nous est une raison nouvelle de poursuivre nos efforts dans le même sens ; nous n'y faillirons pas. Le recrutement peut encore augmenter, que tous y travaillent, appuyés sur notre Doctrine sociale qui nous permet tous les espoirs.

Employés

De même, les employés de commerce, après des pourparlers nombreux, sont heureux d'enregistrer un rajustement de salaires de 14 % aboutissement de la procédure engagée.

Pouancé

A Pouancé, petite ville où les œuvres sont prospères et florissantes, aucune corporation n'avait pensé à la création d'un Syndicat chrétien. Eh bien ! maintenant, nous possédons un Syndicat des Ouvriers Tanneurs, et tout cela grâce à la bonne volonté et à la fierté des camarades ouvriers du Cuir.

Nous nous félicitons du résultat obtenu, et nous faisons confiance à la C. F. T. C. pour mener à bien notre organisation, attendant le jour prochain où, plusieurs syndicats se réunissant nous formerons un groupe important de la Corporation des Tanneurs.

(homme ou dame), 1 chambre à coucher d'enfant, 1 service à Porto, 1 fourneau à gaz, etc...

Nous adressons un appel à tous ceux qui peuvent nous procurer des lots, voire : lapins, canards, poulets, bouteilles vin, etc...

Le Conseil vous donne rendez-vous pour le 13 juin, au Patronage St-Joseph.

Venez-y avec vos amis.

Notre Maison Syndicale

A sa dernière réunion, le Conseil de l'U. L. a décidé de faire cette année un gros effort financier. Il voudrait diminuer la dette contractée pour l'achat de notre Maison Syndicale.

Les recettes de la kermesse et de la tombola seront réservées dans ce but. De plus, une souscription circulera ce mois-ci parmi nous, demandant une heure de notre travail.

Le Conseil vous demande d'y réserver bon accueil et, d'avance, il vous remercie bien sincèrement.

L'Union Locale.

Trélazé

Nos camarades seront heureux d'apprendre la venue de notre ami Henri Meck, secrétaire général de la Fédération des Mineurs, qui sera en Anjou dans la première quinzaine de mai.

St-Milaire-St-Florent

Imitant leurs camarades ardoyens, les ouvriers et employés en vins mousseux ont décidé la constitution de deux syndicats distincts, ceci afin de travailler plus efficacement aux intérêts spéciaux des uns et des autres.

Saumur

Comme chez les Employés d'Angers, ceux de Saumur ont tenu à envoyer des délégués au Congrès Fédéral. Ils en ont rapporté des consignes précises et une provision d'énergie qui trouvera bon emploi.

Cholet

Aux Ouvriers de la Chaussure

Malgré mon peu de goût pour la polémique journalistique, certains articles de l'organe mensuel de la C. G. T. du Maine-et-Loire, m'obligent à relever les « inexactitudes » dont il fourmille. Vraiment, le camarade « fort » ou « était bien mal informé. Je chercherai plutôt pour le manque d'informations. Il est un fait certain, c'est que le petit noyau cégétiste des ouvriers de la chaussure, soyons généreux mettons 300 dont la grande majorité se trouve à Cholet, ne peut lui donner le même son de cloche que nos 5000 syndiqués de la chaussure, bien groupés autour de leurs bureaux locaux et centralisés par l'Union départementale.

Que nous reproche-t-on ? De faire cartel — nous aussi ! — avec les patrons et... l'église ! Je me doute du sourire que vous devez avoir, mes chers camarades, en lisant cela, car la plupart d'entre vous savent bien ce qu'il leur en a coûté au début de leur action syndicale. Oh ! Je ne méditerai pas des patrons mais tout de même rappelez-vous certaines phrases, certains actes et même... encore aujourd'hui...

« Né pour les besoins de la cause ». Cela s'entend. Vos syndicats sont nés parce que vous avez compris que vous aviez des droits à revendiquer, que pour revendiquer avec force il fallait l'union et la concorde de tous dans un même esprit de compréhension et d'idées. Et malgré le souffle révolutionnaire qui passait sur la France à ce moment-là, et qui menaçait d'emporter toutes les raisons, vous vous êtes souvenus qu'il y avait des revendications incompatibles avec vos idées : vous n'avez pas voulu de la lutte des classes, vous n'avez pas voulu de vaines agitations ni de grèves stériles, vous vouliez qu'on respecte la propriété individuelle. Aviez-vous tort ?

Rappelez-vous les consignes que M. Blum lui-même a données depuis son 1936. Vous étiez et vous êtes encore dans la seule route qui permet d'apporter peu à peu davantage de bien-être dans vos foyers, sans courir les risques de voir, par une fausse démagogie, vos uniques ressources disparaître par la chute ou la fermeture des usines.

Continuons la lecture de l'article. « Je vous laisse à penser ce qu'est ce contrat. Mais, si mauvais fut-il, examinons... etc... » « Là, je ne comprends plus, car dans le même journal, je lis à la page précédente, un autre article signé du secrétaire départemental de la C. G. T. qui dit : « La paternité de ces conventions collectives doit nous être réservée. Un seul endroit du département : le Choletais, nous a échappé. Encore convient-il de préciser que la convention...

tion fut notre œuvre, que les Syndicats chrétiens et professionnels, de connivence avec les patrons, nous la volèrent... etc... » — Alors ? Alors, tâchez de trouver lequel des deux a raison, peut-être ont-ils tort tous les deux. L'un dit « C'est à nous » ; l'autre « C'est mauvais ». Continuons le raisonnement...

Ensuite, vient l'énumération de « violations du droit des travailleurs ». De quoi faire bondir un militant syndicaliste, — même chrétien. — De grâce, mon cher camarade, donnez-moi les adresses des usines où vous avez pu enregistrer tout cela et je vous promets que l'affaire sera vite réglée. Maintenant, tout de même, concédez-moi que Paris ne s'est pas fait en un jour, et que les usines de chaussures de la région choletaise étant disséminées dans un rayon de 50 kilomètres, nous ne pouvons pas être partout à la fois. D'ailleurs, avant de voir la paille dans l'œil du voisin, il vaut mieux, quelquefois, enlever la poutre qu'on a dans le sien. Est-ce qu'il serait si difficile que cela de trouver certains ateliers réorganisés par des conventions cégétistes, et pour lesquels on pourrait reprendre les accusations que vous nous faites si généreusement.

Vous faites allusion, en terminant votre article, à la convention nationale, je me propose, dans un prochain article, d'en faire une analyse en parallèle avec celle que nous avons signée. Comme dans un match, nous marquerons les points, mais je peux vous affirmer d'avance, car je les connais bien, que la nôtre sera victorieuse.

Et maintenant, à vous, mes chers camarades de la chaussure, groupez-vous, unissez-vous toujours plus nombreux derrière notre bannière syndicale chrétienne que nous pouvons faire flotter fièrement, car elle est sans tache. Elle vous conduira, au milieu d'obstacles sans doute, vers la victoire de vos droits sacrés d'ouvriers. Tous unis par les liens de la fraternité et de la concorde, nous poursuivrons notre idéal de rénovation sociale.

FAULQUE.

Avis

« La Voix des Travailleurs » devant être envoyé par la poste à tous les adhérents, tous ceux qui ne le recevraient pas sont invités à adresser une réclamation au siège, 27, rue des Vieux Greniers, en indiquant leur adresse exacte.

Nos adhérents sont informés que, en cas de réclamation concernant l'application des conventions collectives, ils doivent s'adresser au siège des syndicats, qui leur donnera toutes indications utiles.

A dater de ce jour, tout renseignement, quel qu'il soit, sera refusé aux adhérents qui ne seront pas à jour de leurs cotisations. En conséquence, la présentation de la carte sera rigoureusement exigée à chaque demande de renseignements.

A notre dernière réunion des Conseils Syndicaux, il a été envisagé d'allouer des secours dès que l'état de la caisse le permettra, dans les cas suivants : chômage total, naissance, décès, jeunes gens servant sous les drapeaux, etc...

Pour nous permettre de fixer des taux de ces allocations, nous prions nos adhérents de nous signaler tous les cas énumérés ci-dessus.

Union Départementale de la Vienne

Poitiers

Union Locale

Banque Adam

Une raison sociale est disparue ! Une autre commence. Dans son assemblée du 31 mars dernier en effet cette maison a voté sa fusion avec la B. N. C. I. Nous avons parlé précédemment des craintes que cette opération nous inspirait pour nos camarades. Celles-ci étaient malheureusement justifiées ; pour inaugurer sa prise de pouvoir, la B.N.C.I. procède au licenciement de 8 employés.

Ce n'est pas sans un sentiment de révolte que nous avons appris cette nouvelle, car nos organisations syndicales ont montré assez de doigté dans le conflit latent qui s'était ouvert à la suite de la non-application de la convention collective par la B. A. Au lieu d'intenter dès juillet 1936, comme c'eût été légal, une action en justice, nous nous sommes bornés, comme tous nos camarades, à demander l'extension obligatoire de la convention.

Celle-ci sera appliquée, mais avec des victimes en chemin ; mais puisque la convention de l'U. S. B. est valable quant à l'indemnité de licenciement, nous poursuivons pour ceux de nos camarades lésés, le recouvrement de cette indemnité par tous les moyens en notre pouvoir.

Employés de Commerce

Tous nos camarades se rappellent combien nous estimions nécessaire la conclusion d'une convention pour le commerce Poitevin. En effet, il est des professions où des accords partiels se sont révélés pratiquement impossibles, il est des travailleurs isolés sans défense, qui hors des accords, sont lésés. Cette situation est injuste, et l'action s'impose dans ce sens.

Dès le 30 décembre dernier, le Préfet de la Vienne recevait un projet, dont la discussion vient de commencer le 3 avril en une réunion à la Chambre de Commerce de Poitiers, où se sont trouvés réunis les membres de Commission paritaire désignée par M. le Préfet de la Vienne, c'est-à-dire les représentants patronaux, ceux de la C. G. T. et de la C. F. T. C.

Cette première prise de contact a permis d'examiner le terrain, et de préciser les desiderata des deux organisations syndicales, qui peuvent se résumer comme suit : englober dans la convention, le maximum possible de commerces, et réviser les salaires établis l'an dernier, qui maintenant sont dépassés par le coût de la vie.

Si certains de nos camarades manifestent une certaine impatience quant aux résultats à obtenir ; qu'ils se disent bien qu'une convention n'est pas un document — du moins quand il est bien fait — qui s'établit en un tournemain et que dans le commerce la dispersion des intéressés rend la tâche encore plus ardue !

Congrès de Niort

Nous vous lançons ce dernier appel chers camarades. Que tous ceux qui peuvent y venir soient à Niort le 25 avril.

Après examen des divers modes de transport, le Bureau de l'Union locale a estimé que le chemin de fer était le mieux.

En billet collectif, le prix aller et retour, est de 16 francs.

L'horaire est le suivant : Départ de Poitiers 5 h. 27, le soir, arrivée à Niort : 22 h. 25.

Chaque bureau syndical recevra en temps utile le programme et les dernières instructions nécessaires.

Chatelleraut

Union Locale

Nous apprenons au moment d'expédier le courrier du journal, le décès de la belle-mère du très dévoué et sympathique président de l'Union Locale, M. Emilien Lebuffe.

Nous nous permettons de considérer ce deuil comme un deuil familial, étant donné la si complète identification de l'Union Locale et de la vie syndicale de notre cher M. Lebuffe.

Nous le prions donc, lui et sa famille de bien vouloir accepter les condoléances émues et très sincères de tous les syndiqués de Chatelleraut.

Un départ

Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous avons appris le lundi 8 mars, le départ de M. l'abbé Dauvin, conseiller moral de l'Union Locale de Chatelleraut, nommé curé à Germont (Deux-Sèvres).

Depuis 1935, date de la reconstitution du syndicat des employés de commerce, et de l'industrie de Chatelleraut, il a toujours collaboré à la bonne marche de nos syndicats, et avait su par son savoir-faire, s'attirer toutes les sympathies des sections syndicales.

Le Président se faisant l'écho de toutes les sections, lui transmet, par l'organe de la Voix des Travailleurs, tous ses remerciements et toutes ses condoléances. Il forme des vœux pour que son apostolat soit fécond dans sa nouvelle paroisse.

Commission locale professionnelle

Nous avons toutes nos sections de la nomination de M. Jean Fayolle comme délégué des employés (C.F.T.C.) à la commission locale professionnelle de Chatelleraut.

Un nouveau Syndicat

L'Union Locale de Chatelleraut va s'enrichir d'un nouveau syndicat. De

puis 8 jours le Président de l'union locale travaille à constituer le Syndicat des Cuir et Peaux et connexes de la ville de Chatelleraut. Les pourparlers sont engagés et nous espérons, dans le courant d'avril, annoncer définitivement sa constitution.

Nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à tous les adhérents et adhérentes de la Ganterie (Grand)

Congrès de Niort

Un grand nombre de nos adhérents et de nos adhérentes ont déjà répondu à l'avis concernant le congrès de Niort.

Nous demandons aux retardataires de bien vouloir nous apporter leur adhésion et ne pas attendre la dernière minute.

Deux francs le voyage ; qui peut reculer devant la somme minime pour une journée si agréable et si importante.

Fête du Travail

L'union locale des syndicats chrétiens de Chatelleraut se prépare à fêter le 6 mai (jour de l'Ascension) la fête du travail. Comme cette année elle doit revêtir un caractère plus grandiose, vu le cinquantenaire de la fondation du syndicalisme chrétien, nous prions toutes nos sections, tous nos adhérents et adhérentes, de bien vouloir se réserver pour cette journée toute de famille pour laquelle l'union locale ne négligera rien. Nous en reparlerons.

Placement

Nous demandons instamment à tous nos membres, de nous signaler non seulement ceux qui sont sans travail, mais également les places vacantes dont ils auront connaissance.

Cela nous permettra d'aller plus vite dans nos recherches, et de donner satisfaction à ceux qui s'adressent à nous.

Séance récréative

Comme les années précédentes, les syndicats féminins ont donné leur séance au profit des cours professionnels, une salle comble leur montre une fois de plus la sympathie que les Chatelleraudais ont pour eux.

Merci à tous ceux qui ont bien

woulu venir rehausser l'éclat de notre fête de leur présence et nous encourager. Un merci spécial et tout à fait fraternel à nos actrices, à nos vendeuses, à nos machinistes. Que tous veuillent bien trouver en ces quelques lignes les remerciements et la reconnaissance profonde des syndicats féminins.

Cours de mode

Ces cours reprendront le 3^e lundi d'avril et se donneront comme par le passé tous les 3^e lundis de chaque mois, 32, rue du Cygne St-Jacques, à 20 h. 30.

Trousseau

C'est avec regrets que nous avons appris, que, vu ses nombreuses occupations, notre amie Marguerite Taupeau ne pouvait plus assurer la charge du trousseau. Qu'elle soit remerciée du dévouement qu'elle a donné depuis déjà de longues années à ce cours.

Avis

Pensez aux cotisations, trois mois sont déjà écoulés, et nombreux sont les retardataires.

Programme du 6 Mai

8 heures, église Saint-Jean-Baptiste, messe pour les défunts de nos groupements ; 9 heures, au siège social, petit déjeuner en commun ; 9 h. 30, salle Jeanne d'Arc, séance de travail ; rapport et discussion ; 11 h. 3, église Saint-Jacques, messe du cinquantenaire ; 12 h. 30, hôtel Moderne, repas de famille (14 fr.) ; 15 h. 30, hôtel Moderne, fête de famille, sauterie ; 20 h. 30, salle Jeanne d'Arc, séance récréative, gratuite, donnée par les sections syndicales.

Nous comptons sur vous tous pour cette fête du 6 mai. Prenez vos dispositions et montrons à nos adversaires la franche amitié qui nous unit tous, non seulement dans nos revendications, mais dans la joie.

LE BUREAU.

N. B. Pour le banquet, prière de se faire inscrire à la permanence jusqu'au 25 avril.

Union Départementale des Deux-Sèvres

A l'Union Départementale

Siège : 27, Rue Saint-Gelais, NIORT

Réunion du 7 Mars

Le vice-président Girard, après les souhaits de bienvenue aux délégués des syndicats du Département, retrace la vie de l'Union Départementale depuis sa création ; démarques, signatures de contrats, nouveaux syndicats, etc...

Le Secrétaire apporte à son tour quelques compléments d'information et le Trésorier fait connaître l'état de la caisse. L'Union Départementale profite de cette occasion pour remercier Mme la Secrétaire-adjointe de son inlassable dévouement.

Il est ensuite question de fonder quelques syndicats : agricoles, laiterie, meunerie, etc... On passe ensuite à l'élection du bureau, qui donne les résultats suivants :

Président : M. Girard. Vice-Présidents : MM. Auvergnon, de Thouars ; Drochon et Berteau, de Bressuire ; Beuzon et Tholotte, de Niort.

Secrétaire : Nouveau, de Niort. Secrétaire adjointe : Mme Germain, de Niort.

Trésorière : Mlle Noizet. Trésorier adjoint : M. Bounot. Le camarade Meneau, de l'U. D. Sarthoise, représentant les Cheminots de Thouars, en tant que secrétaire de secteur, fit une causerie sur la vie et le fonctionnement d'une Union Départementale.

Le Bureau.

Dans les Cuirs et Peaux

Assemblée générale du 18 Mars 1937

Nous avons encore présente à la mémoire la réunion générale de l'Union Locale qui eut lieu à la Salle Ozanam, et où le camarade Mabit fut chaleureusement applaudi par les syndiqués niortais.

A cette réunion, le Secrétaire de l'Union Locale donna un résumé de l'activité des syndicats locaux, mais le jeune syndicat des cuirs et peaux discutait son contrat collectif n'avait pas grand-chose à exprimer. Depuis ce temps, le bureau et le Conseil syndical ne sont pas restés inactifs et aujourd'hui ils peuvent donner un aperçu de leur activité.

Le Secrétaire.

Formation d'un Syndicat d'Ouvriers agricoles à Soutiers

L'Union Départementale des Syndicats Libres des Deux-Sèvres, représentée par le président Girard, les vice-présidents Beuzon, de Niort, et Berteau, de Bressuire, ainsi que le Secrétaire, c'est déplacé à Soutiers le 14 mars.

Malgré les mauvais temps, un grand nombre d'ouvriers agricoles avaient répondu à l'appel.

Après l'exposé du Président de l'U. D. sur le Syndicalisme Chrétien et de la nécessité d'être syndiqué, le camarade Berteau, de Bressuire, démontra les avantages que les ouvriers agricoles peuvent attendre de leur syndicat.

A l'issue de la réunion, un syndicat fut constitué. Le Secrétaire.

COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

COURS PRATIQUES DE COMMERCE

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et individuel. Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames). Inscriptions à toutes époques de l'année. Cours le jour, le soir et par correspondance.

COMPTABILITÉ STENO-DACTYLO COMMERCE - LANGUES CORRESPONDANCE COMMERCIALE SECRETARIAT COUPE - COUTURE MODE, COIFFURE, etc...

PLACEMENT gratuit des ELEVES

400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières.

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ



Un savon complet!

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le!

SAVON POUDDRE CROIX D'OR À L'OXYGÈNE

LA MAISON ROCHET

ORTHOPÉDIE - BANDAGES - CEINTURES est transférée pour cause d'agrandissement

du 38 de la RUE DE VERDUN au 32 DE LA MEME RUE

LOCATION DE LITS MÉCANIQUES, GOUTTIÈRES, BEQUILLES, etc...

Chez nos Mineurs

I. La Retraite

Le règlement d'administration publique sur les retraites minières ayant paru, voici une note prévenant les intéressés :

1° De la date à partir de laquelle les ouvriers qui sollicitent le bénéfice de l'allocation temporaire à l'âge de 53 ans ; ils doivent présenter leur demande en 1937.

Les ouvriers qui atteindront l'âge de 53 ans, au cours de l'année 1937, et qui ne travaillent plus doivent présenter leur demande dans le mois au cours duquel ils atteignent cet âge. Ainsi, un ouvrier né le 18 février 1884 doit présenter sa demande au plus tard le 28 février 1937 ; le point de départ de ses droits sera ainsi fixé au 1^{er} mars 1937 ; si l'intéressé présentait sa demande après le 28 février, le point de départ de ses droits serait reporté au 1^{er} du mois suivant celui de la demande ; si cette demande était par exemple faite seulement le 15 avril, le point de départ serait fixé au 1^{er} mai et l'intéressé perdrait deux mois de rappels d'arrérages.

Les ouvriers qui atteindront l'âge de 53 ans en 1937, mais qui travaillent encore au moment où ils atteignent cet âge, ont depuis le décret du 2 février 1937, la possibilité de cumuler leur salaire et leur allocation temporaire jusqu'à la date du premier paiement trimestriel qui suit le point de départ de leurs droits. Pour s'assurer un trimestre de cumul, les ouvriers en question doivent présenter leur demande dans le dernier mois de chaque trimestre d'arrérages c'est-à-dire en février, mai, août et novembre.

En conséquence, tous ceux qui atteignent 53 ans dans le mois de février 1937 doivent présenter leur demande en février 1937.

Tous ceux qui atteindront 53 dans les mois de mars, avril, mai doivent présenter leur demande en mai 1937.

Tous ceux qui atteindront 53 dans les mois de juin, juillet et août doivent présenter leur demande en août 1937.

Tous ceux qui atteindront 53 ans dans les mois de septembre, octobre, novembre, doivent présenter leur demande en novembre 1937.

Ceux qui présenteraient leur demande dans un autre mois que celui indiqué s'exposeraient à ne pouvoir cumuler qu'un mois ou deux selon le cas.

Ainsi, un ouvrier dont le 53^e anniversaire de naissance tombe en mars et qui présenterait sa demande le même mois, aura le point de départ de ses droits fixé au 1^{er} avril 1937 et c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} septembre, soit pendant les trois mois de juin, juillet et août 1937.

2° Cas des ouvriers qui ont déjà fait leur demande en décembre 1936 et en janvier 1937.

Il reste à examiner le cas des ouvriers travaillant encore qui ont présenté leur demande en décembre 1936 et janvier 1937, dont le point de départ des droits est fixé, par conséquent, au 1^{er} janvier et au 1^{er} février et qui n'auront, les premiers, que deux mois à cumuler et les seconds, 1 mois puisque pour les uns et les autres, la plus prochaine échéance trimestrielle tombe au 1^{er} mars 1937.

A ces ouvriers, la Caisse autonome va adresser une note pour leur demander s'ils veulent maintenir leur demande à la date où elle a été présentée ou s'ils désirent au contraire, reporter l'entrée en jouissance de leur allocation au 1^{er} mars 1937, comme s'ils avaient tout présenté leur demande en février 1937, de manière à se réserver la possibilité de cumuler salai-

Montmorillon

Notre dernière réunion a montré que vraiment le Syndicalisme Chrétien était bien acclimaté à Montmorillon, que l'on dit si réfractaire à tout élan devant produire des effets.

Alors que nous nous demandions si notre proposition d'aller un bon groupe à Niort, n'allait pas soulever de nombreuses réprobations. Sur le champ, nous avons recueilli 16 adhésions. Nous espérons bien que quelques autres nous parviendront d'ici là et ce ne sera pas un petit car qu'il nous faudra, mais un grand autobus, ce qui, d'ailleurs, sera plus profitable à tous les points de vue. Au 25 avril, tous rendez-vous à l'heure qui sera indiquée ultérieurement !

En ce qui concerne le travail, nous n'avons pas de cas concret qui puisse soulever de critiques. Que vont donner les 40 heures dans l'habillement, où les conditions de nos cossettes étaient déjà si peu brillantes. Il y aurait là vraiment à travailler au point de vue syndical, mais personne ne veut aller de l'avant !

A l'hôpital, on nous informe, qu'après une lettre du Syndicat départemental hospitalier et de notre Union Locale, le Maire aurait averti le secrétaire général de cet établissement qu'une réunion, que nous espérons prochaine, allait avoir lieu, pour traiter du statut du personnel que notre section hospitalière a déposé dans les mains de l'Administration, depuis plusieurs mois. Il n'en restera pas moins que notre hôpital aura été un des derniers de l'Union Régionale de l'Ouest à avoir son statut de personnel !

Préparez les prochaines Elections Prud'hommes

Comme vous l'avez appris par la presse, les listes électorales prud'hommes seront à votre disposition à la Mairie, du 1^{er} au 20 avril inclus.

Elections Prud'hommes ! Qu'est-ce que c'est ? Ce sont les élections d'un Conseil élu par vous pour trancher les différends que vous pourriez avoir avec vos patrons concernant votre travail. Composé mi-partie de patrons et mi-partie de travailleurs, il est essentiellement un organisme d'entente et de collaboration. Donc, il importe que nos Syndicats y soient dignement représentés.

Si le point de départ de ses droits était fixé au 1^{er} février, il ne pourrait cumuler que février, c'est-à-dire un mois.

Il est à remarquer que les ouvriers ne pourront pas faire coïncider le point de départ de leurs droits avec le début d'un trimestre car ce point de départ ne dépend pas de la date de leur demande, mais, soit de leur date de naissance, soit exceptionnellement pour les ouvriers qui ont travaillé après 55 ans, de la durée de leurs services.

D'autre part il faut signaler que si les intéressés continuent le travail au delà de la première échéance ils gardent quand même le droit au cumul de leur salaire et de leur pension jusqu'à cette échéance, mais leur pension est suspendue depuis ladite échéance jusqu'à ce qu'ils cessent définitivement le travail.

II. Au secours des vieux

Les pensionnés se plaignent à juste titre des difficultés qu'ils éprouvent à joindre les « deux bouts ».

Si leur retraite a été augmentée depuis juin 1936, cette majoration se trouve — et de loin — dépassée par l'élévation du coût de la vie. Les plaintes de nos vieux mineurs sont pleinement justifiées.

Nous pouvons donc nous réjouir que les députés, membres de la sous-commission des Mines de la Chambre, aient été reçus par M. Lebas, ministre du Travail.

A cette entrevue assistait notre camarade Henri Meck, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats Libres de Mineurs.

Ainsi, nos représentants ont pu présenter les doléances des retraités.

Retenons les principales revendications présentées au cours de cet entretien.

1) Augmentation de tous les taux de pensions et allocations en vigueur, en les rapprochant de l'équilibre du coût de la vie depuis les dernières majorations.

2) Alignement des pensions proportionnelles sur les pensions entières.

3) Réversibilité immédiate à la veuve du pensionné.

Autant de vieilles connaissances pour les militants du Syndicat des Mineurs. Notre camarade Henri Meck, auteur de différents projets n'en était que mieux placé pour de-

réaliser.

Allons... si quelquefois nous avons pu paraître hardis en réclamant un peu de bien-être et de sécurité pour les vieux jours des mineurs, le temps se charge de nous donner raison.

Si les différents projets sont restés en souffrance, nous ne pouvons que le regretter, ce qui compte c'est qu'ils aboutissent.

Et il reste toujours vrai qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire...

Notre camarade Meck qui présidait ces assises, signalait lui-même l'urgence de la réforme tendant à octroyer les allocations familiales aux pensionnés ayant encore à leur charge des enfants au-dessous de 13 ans.

Ainsi, peu à peu nos projets se réalisent.

Formalités à remplir pour les femmes (car ici les femmes votent) !

1. — Se procurer un bulletin de naissance (si l'on écrit au Maire, joindre un timbre-réponse) ;

2. — Se procurer auprès de son patron un certificat attestant que l'on est employée ou ouvrier dans la profession depuis au moins 3 ans et indiquant nettement la profession (pas nécessaire d'avoir été chez le même patron pendant trois ans) ;

3. — Se présenter avec ces deux pièces chez le Commissaire de Police de son quartier, qui donnera à son tour un nouveau certificat permettant l'inscription ;

4. — Aller, avec ces pièces, à la Mairie, faire faire l'inscription, ou bien charger le Syndicat intéressé de la faire.

Formalités à remplir pour les hommes :

Se présenter simplement, avec des pièces d'identité, au Bureau des

tions du commerce. Mais il faut qu'ils pénètrent aussi dans les sections de l'Industrie. La bataille sera rude aux prochaines élections ; la C. G. T., réunifiée, et favorisée par certaines circonstances, voudra reprendre les sièges que nous lui avons enlevés, et défendra âprement les autres. Si nous ne sommes pas suffisamment préparés, non seulement nous ne gagnerons rien de plus, mais nous perdrons inmanquablement le terrain.

Notre succès dépend de vous ! Dix-neuf voix seulement nous ont manqué, la dernière fois, pour conquérir un nouveau siège, à Nantes. Les derniers événements ont grossi considérablement les rangs de la C. G. T. Par suite de pressions éhontées, par suite de fautes patronales, par suite d'entraînement irréflecti aussi, de nombreux Travailleurs sont allés à la Bourse du Travail.

Mais un bon nombre d'entre eux commencent maintenant à voir clair. Les manœuvres politiques, l'ardeur anticléricale, les menées dictatoriales des dirigeants actuels de la C. G. T., presque tous issus des rangs du communisme, produisent leurs effets : un immense dégoût, qui provoque de nombreuses démissions, dont nous devons profiter.

Préparez-vous donc.

Non seulement vous irez vous faire inscrire ou vérifier votre inscription, mais vous emmènerez vos amis en faire autant.

Il faut que le prochain vote marque un accroissement de confiance au syndicalisme chrétien, seul réclameur et uniquement professionnel, seul vraiment indépendant.

Seules, peuvent être inscrites, les personnes âgées de 25 ans. Mais toutes peuvent nous aider en provoquant autour d'elles des inscriptions.

Formalités à remplir pour les femmes (car ici les femmes votent) !

1. — Se procurer un bulletin de naissance (si l'on écrit au Maire, joindre un timbre-réponse) ;

2. — Se procurer auprès de son patron un certificat attestant que l'on est employée ou ouvrier dans la profession depuis au moins 3 ans et indiquant nettement la profession (pas nécessaire d'avoir été chez le même patron pendant trois ans) ;

3. — Se présenter avec ces deux pièces chez le Commissaire de Police de son quartier, qui donnera à son tour un nouveau certificat permettant l'inscription ;

4. — Aller, avec ces pièces, à la Mairie, faire faire l'inscription, ou bien charger le Syndicat intéressé de la faire.

Formalités à remplir pour les hommes :

Se présenter simplement, avec des pièces d'identité, au Bureau des

Fédération française des Syndicats chrétiens d'Employés, Techniciens et Chefs de Service

Congrès des 13 et 14 Mars 1937

Les syndicats, appartenant à la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Employés, Techniciens et Chefs de Service, réunis à Paris les 13 et 14 mars pour leur 20^e Congrès, sous la Présidence d'Henri Clément, Président de la Fédération.

Après avoir entendu le rapport moral de Marcel Poinbouf, secrétaire général, et les rapports de Georges Blootacker, sur l'organisation des liaisons, Simone Fradet, sur le renouvellement des conventions collectives.

Considérant que la paix intérieure et même, pour une large part, la paix extérieure sont fonction d'un ordre social basé sur la justice et sur la coopération fraternelle des diverses facteurs de la production ;

que le régime des conventions collectives, conforme à leurs aspirations et à leur pratique de toujours n'a chance de valoir et de durer que s'il est appliqué par des hommes qui y croient et en assument la responsabilité, et non par des agitateurs et des destructeurs de toutes sortes qui ne l'acceptent à regret que comme un pis-aller provisoire ;

que ce n'est pas seulement à l'occasion d'un emprunt de la défense nationale qu'il convient de demander aux travailleurs de ne pas jouer avec la grève, mais que celle-ci ne peut être justifiée que par la mise en échec des procédures normales de conciliation et d'arbitrage, procédures qui doivent être loyalement acceptées et appliquées par les parties en cause ;

que ne peuvent être considérées comme organisations syndicales représentatives celles dont l'inspiration est manifestement politique ou patronale et dont la faiblesse des cotisations, ou certaines particularités statutaires, marquent visiblement le caractère anti-social ;

que le monopole syndical par tous les gouvernements fascistes de droite et de gauche est incompatible avec la dignité des travailleurs Français et implique la négation de fait du véritable syndicalisme ;

que si l'organisation syndicale unitaire est la seule qui permette de faire inscrire et faire inscrire ses camarades.

Et alors, si tout le monde fait son devoir, le vote, réfléchi, et librement exprimé en dehors de toute pression, marquera une fois de plus la supériorité du Syndicalisme Chrétien.

Le Secrétaire Général, H. GILLET.

L'application des 40 heures a été étendue au commerce, aux banques aux assurances

Le Gouvernement a tenu compte des suggestions présentées par les Syndicats Chrétiens d'Employés

Faisant allusion aux décrets qui ont annulé au champ d'application de la loi des 40 heures une branche considérable de l'activité nationale, M. de Tesson a souligné que ces décrets avaient fait l'objet d'une soignée mise au point, pour laquelle le Ministre du Travail avait tenu compte des revendications des Syndicats d'Employés : « Non seulement des Syndicats cégétistes, a précisé le Sous-Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, mais également des Syndicats Chrétiens, qui comptent dans la branche intéressée, des effectifs très nombreux.

Nous enregistrons avec satisfaction cette indication de principe ainsi que l'intention qui l'a dictée, et qu'on peut attribuer, croyons-nous, au delà de M. de Tesson, aux personnalités gouvernementales les plus autorisées en la matière.

En effet, dès le mois de septembre 1936, la C.F.T.C. a répondu par lettre adressée au Ministre du Travail, à un avis d'enquête ouverte au « Journal Officiel », sur l'application de la semaine de 40 heures dans le commerce, la banque, etc... Ses délégués ont activement participé aux travaux de la Commission paritaire mixte dont la C.F.T.C. réclamait dans cette lettre du 22 septembre 1936 la convocation pour préparer cette nouvelle extension de la loi.

Décident : de s'opposer rigoureusement, et par tous les moyens licites, aux contraintes et aux manœuvres attentatoires à la liberté syndicale ;

de prendre une part de plus en plus active à l'application du régime des conventions collectives et de s'employer diligemment à l'amélioration de celles qui existent déjà ;

de continuer de collaborer loyalement en pleine indépendance avec les Pouvoirs Publics, quels qu'ils soient à qui il est demandé de veiller à l'application des conventions collectives — avec le Patronat et avec les autres Organisations Syndicales d'employés pour le plus grand bien de ces travailleurs et pour le salut du pays ;

d'associer leurs efforts à tous ceux qui tendent à promouvoir l'instauration d'un régime économique et social vraiment humain et viable tel qu'il est pratiquement défini dans le plan de la C. F. T. C.

Congrès des Cheminots P. O.

Le Congrès annuel de l'Union des Syndicats Professionnels des Cheminots de France du Réseau P.O. (C.F. T.C.) qui vient de se réunir à Paris, au siège social :

Après avoir approuvé les rapports moral et financier, enregistré avec satisfaction l'augmentation importante de ses effectifs et adresse son salut cordial aux nouveaux adhérents.

Constata la vitalité agissante de l'Union et de la Fédération, malgré la pression exercée sur tous les travailleurs et notamment sur ceux des chemins de fer.

Affirme son attachement à la liberté syndicale, reconnue dans les législations nationale et internationale. Il se félicite des améliorations sociales obtenues pendant l'exercice 1936, résultats qui répondent tous à des vœux précédents.

Il souligne l'activité de sa section féminine notamment en faveur du recrutement et de l'avancement féminin, ainsi que celle de sa section des jeunes pour la réadmission automatique dans leur emploi après service militaire, la suppression de la deuxième année d'essai et de l'affiliation rétroactive pour la retraite.

Il engage vivement l'Union de Réseau à poursuivre son action pour l'amélioration du sort des Cheminots par l'application de l'échelle mobile, surtout pour les petits salaires et la mise en vigueur des 5 journées à 8 heures, dans la Semaine de 40 heures, partout où c'est possible.

Le Secrétaire Général, H. GILLET.

Bibliographie

Maison de la « Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris (8^e).

« Monsieur Gaston de Ségur », par le chanoine Michel Even, supérieur de Notre-Dame de Pontmain. Collection « Idéalistes et Animateurs ». Un volume in-12, format 19x12, 185 pages, très joliment présenté. Prix : 7 francs ; port, 0 fr. 65.

« Une mère dans le cloître : la baronne d'Hooghvorst », par Renée Zeller. Collection « Idéalistes et Animateurs ». Beau volume in-12, format 19x12, 196 pages, 2 gravures hors-texte. Prix : 7 francs ; port, 0 fr. 65.

« Monsieur Vincent, saint de Gascogne », par Armand Traviel. Collection « Idéalistes et Animateurs ». Un volume in-12, format 19x12, 186 pages, très joliment présenté. Prix : 7 francs ; port, 0 fr. 65.

Dans la même collection ont paru, au même prix : « Le vrai visage d'Eve Lavallière », par Elle Maire (8 mille) ; « Saint Bernadette, bergère en chrétienté », par le chanoine Bellet (33 mille) ; « Celle qui tout le monde aime : Sainte Thérèse », par Jacques Christophe.

« La bienheureuse Gemma Galgani, la vierge de Luques », par Thor-Salvati.

« Psychologie de l'Ascèse », par le P. Lindworsky, traduit par l'abbé Richard. Un volume, 120 pages, couverture artistique. Prix : 12 fr.

Ce livre sera une véritable révélation pour un nombre de personnes pour qui l'ascétisme a toujours été un état de mysticisme un peu vague, donc peu digne d'intérêt.

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIER
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault — NANTES

MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans arrêt
Peut-on avoir de meilleures références ? Ce sont celles de
STELLA
LES MEILLEURES et nettement LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine NANTES
Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles TANDEMS 4 modèles

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE** de la **Laiterie de Fresnay**

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAN (L.-et-V.)
Ouest : Pierre FERROCHAUD Ste-PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne) N. C. 125 F

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

Assurances sur la Vie Rentes Viagères
H. Devorsine - L. Feildel
1, rue Affre — NANTES

MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans arrêt
Peut-on avoir de meilleures références ? Ce sont celles de
STELLA
LES MEILLEURES et nettement LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine NANTES
Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles TANDEMS 4 modèles

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE** de la **Laiterie de Fresnay**

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAN (L.-et-V.)
Ouest : Pierre FERROCHAUD Ste-PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne) N. C. 125 F

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

Cie d'Assurances Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, rue Affre — NANTES

MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans arrêt
Peut-on avoir de meilleures références ? Ce sont celles de
STELLA
LES MEILLEURES et nettement LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine NANTES
Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles TANDEMS 4 modèles

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE** de la **Laiterie de Fresnay**

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAN (L.-et-V.)
Ouest : Pierre FERROCHAUD Ste-PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne) N. C. 125 F

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien Spécialiste
8, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) NANTES
Exécution des Ordonnances : de MM. les Oculistes ;
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans arrêt
Peut-on avoir de meilleures références ? Ce sont celles de
STELLA
LES MEILLEURES et nettement LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine NANTES
Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles TANDEMS 4 modèles

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE** de la **Laiterie de Fresnay**

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAN (L.-et-V.)
Ouest : Pierre FERROCHAUD Ste-PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne) N. C. 125 F

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 180-53

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT